



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque de place en IME : le Gouvernement est responsable !

Question orale n° 676

Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le manque de moyens structurel qui touche les instituts médico-éducatifs (IME), conduisant de nombreux élèves, bénéficiant pourtant de notifications MDPH, vers une déscolarisation ou une scolarisation partielle. Ce sont des familles épuisées, des parents dignes et souhaitant simplement le meilleur pour leurs enfants, qui font remonter chaque jour vers leurs élus la cruelle réalité du terrain. La problématique est toujours la même. Il s'agit d'enfants porteurs de handicaps lourds et reconnus comme tels par les MDPH, qui préconisent alors le placement en IME. Pourtant, faute de places dans ces structures, les familles voient le dossier de leur enfant placé dans une interminable liste d'attente durant des années. Et pendant ce temps-là, ces enfants se retrouvent la plupart du temps déscolarisés. Dans la 7^e circonscription du Rhône, une famille attend une place en IME pour son fils depuis plus de 8 ans, une autre a attendu 9 ans pour se voir proposer un accueil à temps partiel qui n'est en rien satisfaisant. Une troisième désespère, après d'innombrables démarches et des rendez-vous infructueux avec la Métropole de Lyon, la DSDEN, l'ARS, etc. Chaque administration reconnaît le caractère intolérable de la situation tant pour l'élève que pour sa famille, mais aucune n'a de solution à proposer. Pire encore, certaines demandes de placement en IME finissent par expirer ; tout simplement car le délai d'attente s'est tellement allongé que l'enfant dépasse désormais l'âge maximal pour être admis dans ces structures. C'est tout bonnement scandaleux ! Comment se fait-il que l'État et la sécurité sociale abandonnent à ce point des enfants et leurs familles ? La réponse à cette question est malheureusement très simple : les IME manquent de moyens et ne peuvent tout simplement pas ouvrir le nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins. Mais une telle réalité n'a rien d'une fatalité. C'est un choix politique. Avec des lois de financement de la sécurité sociale qui entérinent, année après année, des ONDAM systématiquement inférieurs à la réalité des besoins de la population on se retrouve avec un accompagnement défaillant d'enfants en grande souffrance. Le Gouvernement aura beau jeu de citer telle ou telle timide augmentation de crédit pour se dédouaner de son immense responsabilité. La réalité du terrain est sans appel : les familles continuent d'attendre des places pendant des années parce que les moyens ne sont toujours pas suffisants. Il lui demande donc si le Gouvernement va débloquer des crédits supplémentaires pour que l'ensemble des notifications MDPH visant à un placement en IME soient effectivement exécutées dans des délais raisonnables.

Données clés

Auteur : [M. Abdelkader Lahmar](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 676

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)